

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Vanessa DEMOULIN, Sabine PERNEE, Adrien DURON.

Absent excusé : Gilles MICHEL pouvoir à Claudine POLIN, Nicolas DUBAUX pouvoir à Jean-Pierre POLIN, Pauline LOISEAU pouvoir à Sabine PERNEE

Secrétaire : Jean-Pierre FOUCART

**DESIGNATION DU DELEGUE ET DES DELEGUES DE CONSEILS MUNICIPAUX
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Après avoir mis en place le bureau électoral, en application de l'article R 133 du code électoral, composé par le Maire, Jean-Pierre POLIN, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Marie-Paule LEJEUNE, Claudine POLIN, Vanessa DEMOULIN, Adrien DURON

Le nombre de délégué à élire est de 1 et le nombre de suppléants est de 3, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° DCL-BRGE-2020/014, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants, pour la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Procéder à l'élection du délégué en vue de l'élection des sénateurs, par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Est candidat : Jean-Pierre POLIN

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Est élu par 11 suffrages, Monsieur Jean-Pierre POLIN.

- Procéder à l'élection de 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs, par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Sont candidats : Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Adrien DURON

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus par 11 suffrages, Monsieur Jean-Pierre FOUCART, Monsieur Jean-Luc VIAULT et Monsieur Adrien DURON.

COMMISSIONS FACULTATIVES

Urbanisme et travaux	Jean-Pierre POLIN, Jean-Luc VIAULT, Jean-Pierre FOUCART Nicolas DUBAUX, Adrien DURON
Communication	Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Sabine PERNEE, Vanessa DEMOULIN
Aide sociale	Nicolas DUBAUX, Sabine PERNEE et Vanessa DEMOULIN
Fleurissement, environnement espaces verts	Claudine POLIN, Vanessa DEMOULIN, Sabine PERNEE, Jean-Luc VIAULT et Jean-Pierre FOUCART
et	
Fête et cérémonie	Vanessa DEMOULIN, Marie-Paule LEJEUNE, Claudine POLIN, Sabine PERNEE, Pauline LOISEAU, Jean-Pierre POLIN, Jean- Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Nicolas DUBAUX, Adrien DURON, Gilles MICHEL

QUESTIONS DIVERSES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers,

Le Maire,